

Scolarisation en maternelle dès 3 ans : et si mon enfant n'est pas propre ?

Par Stéphanie Lemaire

3 minutes

Les cours de récréation résonnent à nouveau des cris et des jeux des enfants. Parfois des pleurs, surtout du côté des maternelles. L'une des nouveautés de cette rentrée 2019, c'est l'obligation de scolariser tous les petits qui ne l'étaient pas encore, dès l'âge de 3 ans. Cela représente environ 25 000 enfants en France, 1000 dans la région.

La toute première rentrée va de paire pour les parents avec un objectif : libérer les fesses du petit de ses couches, en trois mots : acquérir la propreté. Le graal pour pouvoir passer les portes de l'école, pensent souvent les parents inquiets.

Mais être propre à 3 ans, avant d'entrer à l'école, est-ce réellement nécessaire ?

Certains directeurs d'établissement le recommandent, d'autres font mine de l'imposer. Mais les textes, eux, sont clairs :

Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande

Code de l'éducation,

chapitre III, article L113

Le texte est donc très clair

: il n'y a aucune clause restrictive à l'accueil des enfants à l'école dès le plus jeune âge.

Tout est donc question de tolérance et d'entente. Hervé Jubin, co-secrétaire du syndicat Sud-éducation pour la Manche, souligne que *"les gros soucis de propreté concernent dans les faits la tranche d'âge inférieure, les 2 ans. Si la propreté n'était vraiment pas acquise, même à 3 ans, un aménagement de la scolarisation pourrait-être envisagée."*

Pour éviter les petits « accidents » de pipi au lit lors de la sieste - accidents en théorie acceptés par les maîtresses et les atsem, des dérogations peuvent être signées pour l'après-midi : concrètement, les petits sont scolarisés seulement le matin, sur accord entre parents et directeur d'établissement. Accord dont la durée est limitée au 1er trimestre.

Propres ou pas, en Normandie, 1000 élèves âgés de 3 à 5 ans devraient être scolarisés dès cette rentrée de septembre, en plus de ceux qui l'étaient déjà. C'est peu puisque selon le Depp (département statistique de l'éducation nationale) 97,6 % des enfants de 3 ans fréquentaient déjà l'école, avant même la mesure décidée par le président de la République au printemps dernier lors des Assises de l'école maternelle.